



DÉCOUVREZ AUSSI NOS AUTRES THÉMATIQUES :

- ▶ **ALCOOL, DROGUES & MÉDICAMENTS AU VOLANT**
- ▶ **FATIGUE & TÉLÉPHONE AU VOLANT**
- ▶ **VITESSE, DISTANCES & TUNNELS**
- ▶ **SIGNALISATION ROUTIÈRE & CARREFOUR À SENS GIRATOIRE**
- ▶ **MOTOS & CYCLOS**
- ▶ **ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉHICULE**
- ▶ **NOUVELLES RÈGLES DU PERMIS, AMENDES & PERTE DE POINTS**
- ▶ **URGENCES & CONSTAT AMIABLE**
- ▶ **PIÉTONS, CYCLISTES & SÉNIORS**
- ▶ **RISQUES DU QUOTIDIEN & PREMIERS SECOURS**

BESOIN DE PARLER D'ASSURANCE ?

- ▶ Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- ▶ Connectez-vous sur www.gmf.fr
ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr
- ▶ Prenez rendez-vous avec **un conseiller GMF**



ASSURÉMENT HUMAIN

Ce document vous est offert par GMF,
1^{er} assureur des Agents du Service Public et acteur engagé de la Prévention.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES, LA SAUVEGARDE et GMF VIE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. 323 562 678 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège Social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Ref. : 2147.1 - Septembre 2017. Photos : istockphoto, Gettyimages. Ne pas jeter sur la voie publique. TBWAPARIS



ENTRETIEN & ÉCO-CONDUITE ÉCONOMIE, ÉCOLOGIE, SÉCURITÉ



ASSURÉMENT HUMAIN



L'accident est bien souvent la conséquence d'un comportement inadapté ou irresponsable du conducteur : comme par exemple le mauvais entretien du véhicule.



La peur du gendarme ne fait pas tout, voilà pourquoi nous croyons utile, pour éviter ces accidents tragiques, de changer les mentalités. C'est dans cet esprit que ce guide a été pensé.



Vous y trouverez des rappels de bon sens que l'on a parfois oubliés, mais aussi des informations utiles et autres conseils essentiels.

Faites de ce guide votre compagnon de bord. La route est un domaine partagé, à nous d'en faire un espace sécurisé : c'est notre priorité !

Bonne lecture et surtout, bonne route !

UTILITÉ

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

- Entretien son véhicule va permettre de garder ses performances optimales en termes de freinage et de tenue de route donc de garantir votre sécurité et celle des autres, tout en préservant l'environnement par une maîtrise de la pollution.

COÛT

- L'achat, l'utilisation et l'entretien d'un moyen de locomotion ont un coût, mais bien l'entretenir va permettre au final de dépenser moins, par exemple en optimisant la consommation de carburant, en réduisant le risque d'accident et de pannes. Cela permet aussi de gagner du temps en évitant une immobilisation de son véhicule.

PRÉSERVER SON PATRIMOINE

- L'entretien régulier permet de conserver son patrimoine, car la valeur de revente de la voiture sera meilleure. Le nettoyage de la voiture participe aussi à sa longévité, qu'il s'agisse du nettoyage intérieur ou de l'extérieur. Cela peut même se faire sans eau, grâce à des produits de nettoyage et des procédés plus écologiques et économiques.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

RÉVISIONS

- La fréquence des contrôles et des révisions dépend du véhicule et de sa motorisation. Les constructeurs donnent comme référence le temps ou le kilométrage effectué (par exemple 20 000 km ou 2 ans). Entre les deux données (temps ou kilométrage), c'est le temps qui est à prendre en compte prioritairement.

- Pour connaître précisément la périodicité de chaque opération de révision ou d'entretien et la nature des pièces et/ou organes contrôlés, révisés voire vidangés, il faut se référer au carnet d'entretien.

À FAIRE SOI-MÊME

- Mécanique : niveaux d'huile et de liquide de refroidissement, courroies, durites, échappement, climatisation.

- Électricité : batterie, alternateur, éclairage.

- Sécurité : freins, usure et pression des pneumatiques (1 fois par mois, à froid).

- Visibilité : lave-glace, essuie-glace, pare-brise, vitres latérales et vitre arrière.

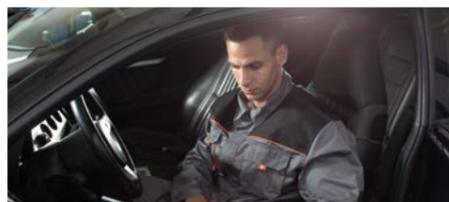
ENCRASSEMENT DU MOTEUR

- Pour un véhicule qui roule exclusivement en ville, il est possible de minimiser l'encrassement en utilisant des additifs à mettre dans le réservoir et dans l'huile.

CONTRÔLE TECHNIQUE

FRÉQUENCES

- Le contrôle technique est un gage de sécurité. Il oblige les automobilistes à prendre conscience qu'un véhicule doit être entretenu. Le contrôle technique participe à la fois à la sécurité routière et à la protection de l'environnement par une maîtrise des émissions de polluants. Il est obligatoire pour tous les véhicules à 4 roues de moins de 3,5 tonnes, dans les 6 mois qui précèdent le quatrième anniversaire de leur mise en circulation, puis tous les deux ans.



À RETENIR

Entretien son véhicule c'est maîtriser le budget consacré à ses déplacements. Certains contrôles sont nécessaires, accessibles par tous et à faire régulièrement. Des précautions particulières sont à prendre, en fonction de nos trajets et nos habitudes de conduite. Parcours exclusivement urbains : attention à l'encrassement du moteur. Parcours essentiellement autoroutiers : pneumatiques gonflés aux pressions autoroute et contrôles de l'usure et de la pression encore plus réguliers.

POLLUTION

EFFET DE SERRE

- La consommation de carburant engendre des émissions très importantes de gaz carbonique, ce qui a pour effet d'aggraver l'effet de serre et donc d'engendrer un réchauffement climatique. Les principaux gaz responsables de la pollution atmosphérique ont des conséquences irréversibles sur l'environnement.

PICS DE POLLUTION

- Les vitesses maximales peuvent être abaissées. D'autres mesures peuvent être envisagées si le pic de pollution se prolonge : restriction de circulation, priorité aux véhicules les moins polluants et au covoiturage, stationnement résidentiel gratuit...

LE BRUIT EST AUSSI UNE POLLUTION

- Le dispositif d'échappement doit être silencieux.

- Vitres ouvertes, il faut s'assurer que le volume de l'autoradio ne gêne pas les autres usagers.

- Couper le contact lorsque l'arrêt se prolonge c'est aussi cesser de faire du bruit.

LE VÉHICULE

CHOIX

- **L'étiquette énergie** : affichée sur les lieux de vente de manière visible, elle comporte 7 classes de couleurs différentes et permet à l'acheteur d'être renseigné sur les émissions de CO₂ du véhicule. Le taux d'émission de CO₂ est aussi inscrit sur le certificat d'immatriculation.

LES AIDES À L'ÉCO-CONDUITE

- **Le compte-tours** permet au conducteur d'optimiser le passage des rapports de vitesse en fonction du régime du moteur.

- **Le limiteur/régulateur** de vitesse permet au conducteur de maintenir une vitesse constante, d'éviter les à-coups et donc d'économiser du carburant et de réduire les émissions de CO₂.

- **L'ordinateur de bord** offre de nombreuses fonctions telles que la consommation moyenne et réelle.

- **L'indicateur de changement de rapport de vitesse** informe le conducteur sur le bon moment pour passer au rapport supérieur ou pour rétrograder.

- **Le stop & start** coupe automatiquement le moteur chaque fois que le véhicule est immobilisé et le redémarre dès que le conducteur souhaite repartir.

LA CONDUITE

LES PREMIERS KILOMÈTRES

- Tant que le moteur n'a pas atteint sa température idéale de fonctionnement, il faut avoir une conduite très douce (moteur froid = usure, consommation, pollution).

ANTICIPER

- Une conduite anticipative permet d'éviter les variations brusques (accélérations/freinages) et donc, d'économiser du carburant et de générer moins de gaz carbonique. L'anticipation permet aussi de réduire le stress ainsi que les risques d'accidents.

PROFITER DES DESCENTES

- Lâcher l'accélérateur en laissant le véhicule avancer avec une vitesse enclenchée. Dans cette situation, l'injection est coupée et la consommation nulle.

GÉRER SA VITESSE

- Le respect strict des limitations de vitesse permet déjà une certaine économie (limite du risque d'accident, absence de risque de contravention...). Mais, réduire sa vitesse de 10 km/h, permet d'économiser encore plus. La consommation en carburant est en effet indexée à l'enfoncement de la pédale de droite.

À RETENIR

Le maître mot de l'éco conduite : ANTICIPATION.

ENTRETIEN SON VÉHICULE

- Conduire un véhicule qui ne respecte pas les normes anti-pollution ou les normes anti-bruit entraîne une amende de 68 €. Les forces de l'ordre peuvent également décider de l'immobilisation du véhicule avec saisie de la carte grise qui ne sera restituée qu'à la condition d'avoir fait procéder aux réparations ou mises aux normes obligatoires. À défaut, le véhicule pourra être mis en fourrière.

- Le premier risque encouru par un automobiliste dont le véhicule ne dispose pas d'un contrôle technique à jour est une amende de 135 €. Le véhicule peut également être immobilisé par les autorités, avec confiscation du certificat d'immatriculation.

- Les pneumatiques se dégonflent naturellement même lorsque le véhicule ne roule pas. Une vérification 1 fois par mois s'impose, y compris pour la roue de secours.

- Les témoins d'usure des pneumatiques, placés dans les rainures, doivent être surveillés de près. Dès que le témoin approche de la surface, il faut remplacer le pneumatique.



ÉCO-CONDUITE

- Par rapport à une conduite sportive ou nerveuse, l'éco-conduite permet de consommer jusqu'à 30 % de carburant en moins.

- Pour une consommation la plus faible possible, on recommande de passer à la vitesse supérieure dès 2 000 tours/min sur un diesel et 2 500 tours/min sur une voiture essence.

- Réduire sa vitesse de 10 km/h par rapport aux limites fixées, permettrait d'économiser 0,4 litre sur 100 km.

- L'éco conduite est une conduite intelligente et dynamique qui ne fait pas perdre de temps.

- Pensez écologie : un autobus rempli de passagers permet de retirer 40 voitures de la route et, pour des distances allant jusqu'à 5 km, le vélo est un bon compromis. Jusqu'à 1 km, l'usage de ses pieds est bénéfique pour la santé !

